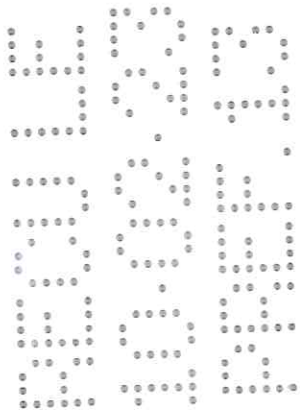


DEPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

Nombre de Conseillers
en exercice : 22



DELIBERATION N°1

OBJET : Approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA

Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président de l'EPAGE rapporte :

Depuis 2011, notamment dans le cadre de sa délibération 5 du 4 avril 2011, le Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune s'est engagé dans la démarche de co-construction d'un Contrat de Rivière avec tous les acteurs concernés par les thématiques abordées. Un diagnostic préalable du territoire a été réalisé en 2013, afin de faire émerger les 5 enjeux structurants pour le bassin versant :

- Qualité des eaux,
- Qualité des milieux naturels,
- Etat des ressources en eau,
- Gestion quantitative du ruissellement et des inondations,

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n°01

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 1^{ER} FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt et trois le premier février à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE et Perrine PRIGENT, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Jean-Jacques COULOMB, Marc DE CANEVA, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel LAN, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO

- Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant.

C'est autour de ces 5 grands enjeux que le programme d'actions du Contrat de Rivière a été co-construit.

Le projet définitif du Contrat, après approbation par le Comité de Rivière le 31 mars 2015, a fait l'objet d'une délibération par la Commission des Aides de l'Agence de l'Eau du Bassin Rhône Méditerranée le 25 juin 2015. Suite aux délibérations des autres partenaires institutionnels (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Départements des Bouches-du-Rhône et du Var), des maîtres d'ouvrages des actions et plus globalement, des membres du Comité de Rivière, la signature institutionnelle du Contrat de Rivière a eu lieu le 28 octobre 2015 à Aubagne.

Le programme d'actions du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune est mis en œuvre sur 6 ans, au cours de deux phases : la première de 2015 à 2018, dont un bilan très positif a été dressé, puisque c'est 90% des actions qui avaient été mené par leur porteur. Le Syndicat de l'Huveaune en avait approuvé le contenu ainsi que le programme d'actions à maîtrise d'ouvrage SMBVH par la délibération du 25 septembre 2015.

La seconde phase, de 2019 à 2022 a été approuvée dans le cadre de la délibération 3 du 05 décembre 2019. Elle a fait l'objet d'un bilan globalement positif malgré le contexte institutionnel et sanitaire particulier, puisque plus de deux tiers des actions a été menée, pour 20 millions d'euros, dont 10 millions d'euros de subventions publiques.

Suite à cette phase 2, la mise en œuvre d'un Contrat de transition a été souhaitée par l'ensemble des acteurs, afin de permettre :

- La poursuite des actions non finalisées en phase 2,
- L'engagement de nouvelles actions, à la suite d'opérations réalisées entre 2019 et 2022,
- La mise en œuvre de nouvelles actions, répondant aux enjeux du Contrat sur le bassin versant,
- La réponse aux enjeux du SDAGE, de son programme de mesures et du PAOT associé, dans l'attente du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau,
- L'articulation avec les actions et les démarches du territoire, portées par la Métropole AMP : Contrat transitoire de Baie et Contrat d'Aides Métropolitain,
- L'articulation avec les démarches menées par l'EPAGE HuCA : PAPI, stratégie ISEF, stratégie déchets, futur PGRE, etc.
- La cohérence avec la définition et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI,
- La préparation à l'extension du périmètre du Contrat au territoire Huveaune – Côtiers – Aygalades.

Pour rappel, le Contrat de Rivière et le contrat de transition 2023-2024 proposé pour y faire suite, sont des outils particulièrement importants pour l'EPAGE, puisqu'ils permettent de répondre aux obligations réglementaires, de décliner le Programme De Mesures du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), tout en prenant en compte les spécificités locales, en permettant la mise en œuvre des projets associés et en renforçant la concertation autour des milieux aquatiques.

Ils contribuent également à répondre au PGRI (plan de gestion du risque inondation). En effet, parallèlement au Contrat de Rivière, l'EPAGE porte et anime un PAPI (plan d'actions pour la prévention des inondations), dont les différents volets ont été inscrits « pour mémoire » au plan d'actions Contrat de Rivière afin de permettre une visibilité de l'ensemble des opérations sur le bassin versant.

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n°01

Le Contrat de Rivière est inscrit pour mémoire au Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise, du fait de sa contribution à l'atteinte des objectifs sur les masses d'eau littorales, grâce aux actions engagées sur le bassin versant de l'Huveaune.

Le dispositif contractuel objet de la présente délibération permet, à ce que de façon exclusive, les actions proposées soient financées par l'Agence de l'eau, la Région et les Départements pouvant allouer des subventions hors cadre contractuel.

Outre un programme d'études et de travaux, ce Contrat correspond à la poursuite d'une gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle pertinente du bassin versant de l'Huveaune mise en œuvre depuis 2012, et cohérent avec les enjeux de la GEMAPI sur ce territoire.

A noter que certaines actions qui seront reprises par l'EPAGE HuCA durant cette phase transitoire, et qui sont situées hors du périmètre du bassin versant de l'Huveaune sont d'ores et déjà inscrites au Contrat d'Aide Métropolitain et au Contrat de Baie transitoire.

Dans le cadre de l'évolution de ses statuts révisés et entrés en vigueur au 15 septembre 2022, les missions de l'EPAGE sont en complète cohérence avec les enjeux et objectifs du Contrat de Rivière.

A noter que le Comité de Rivière s'est réuni en date du 2 décembre 2022 pour faire un bilan de l'ensemble des actions déjà menées, approuver le contenu du Contrat de transition, et engager l'extension de la démarche au travers de l'élaboration d'un nouveau Contrat de bassins versants à l'échelle du territoire HuCA.

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement dans son ensemble, notamment les articles L. 211-7 et L-213-12
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022 – 2027 ;
- L'Arrêté interpréfectoral en date du 19 décembre 2013, portant constitution du Comité de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et actualisé par l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2021, actant de son extension au bassin versant des Aygaldes
- La délibération du Comité d'Agrément du bassin Rhône-Méditerranée en date du 27 mai 2014,
- La délibération du Comité d'Agrément du bassin Rhône-Méditerranée en date du 27 mai 2014, approuvant l'Avant-projet de Contrat de Rivière ;
- La délibération 3 du 5 décembre 2019 approuvant la phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- La délibération de l'Agence de l'eau N° 2019-338 du 17 décembre 2019 approuvant le programme d'actions du Contrat de Rivière
- Les conclusions du Comité de Rivière du 2 décembre 2022 ;

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n°01

- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygalades (EPAGE HuCA)
- Le projet d'engagement contractuel annexé ;

CONSIDERANT

- Que statutairement, l'EPAGE assure le pilotage et la maîtrise d'ouvrage d'actions incluses dans la phase transitoire du Contrat de Rivière ;
- La nécessité de poursuivre sur notre territoire la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle cohérente du bassin versant de l'Huveaune, en réponse au SDAGE et aux enjeux locaux ;
- Que les actions du Contrat de Rivière Phase transitoire concourent aux objectifs du Contrat de Baie Phase transitoire et du Contrat d'Aide Métropolitain porté par la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- Que le dispositif de Contrat de Rivière est nécessaire pour obtenir des subventions auprès de l'Agence de l'eau et de la Région, conformément aux conditions associées ;
- l'avis favorable du bureau.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : DE CONFORTER l'approbation des objectifs et des enjeux du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, ainsi que le programme d'actions qui en découle et l'ensemble des documents relatifs à la phase transitoire de Contrat,

ARTICLE 2 : DE POURSUIVRE le portage de la démarche et le déploiement de la gestion intégrée et concertée à l'échelle du bassin versant, au travers des instances de suivi du Contrat (Comité de Rivière et commissions thématiques) et de son action de terrain, mais également à l'échelle de l'ensemble des bassins versants du territoire de l'HuCA, et en cohérence avec le PAPI,

ARTICLE 3 : DE S'ENGAGER à réaliser les opérations dont l'EPAGE assure la maîtrise d'ouvrage suivant le tableau joint en annexe, dans les conditions prévues au Contrat et la limite des crédits inscrits au budget, pendant sa durée et sur la base du calendrier prévisionnel,

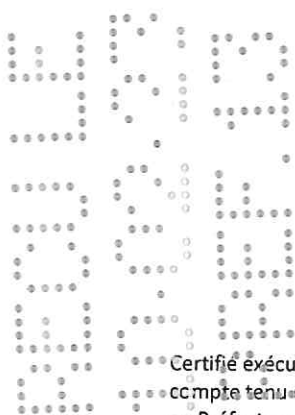
ARTICLE 4 : D'AUTORISER le président de l'EPAGE à déposer les dossiers de demande de subventions relatifs à ces actions auprès des Conseils Départementaux des Bouches-du Rhône et du Var, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'Agence de l'eau, de l'Etat et des autres partenaires financiers, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation du programme d'actions prévisionnel proposé dans le Contrat,

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n°01

ARTICLE 5 : D'AUTORISER le Président de l'EPAGE à signer l'engagement contractuel (« tome 3 ») après délibérations des partenaires financiers sur leurs engagements respectifs,

ARTICLE 6 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget.

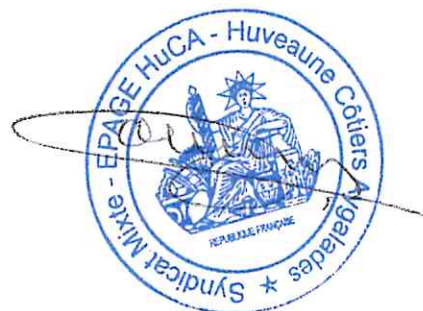
ADOPTE A L'UNANIMITE



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Monsieur Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades**



Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n°01

CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE Plan d'actions phase transitoire (2023-2024)

Les actions présentées ci-dessous ont pour certaines été regroupées afin de permettre une meilleure lisibilité. Un tableau détaillé sera remis aux financeurs du Contrat de Rivière

Enjeux	Autre enjeu ou autre démarche en lien	Intitulé de l'action	Maitres d'ouvrage	Estimation financière phase transitoire
Enjeu A Qualité des eaux				
Objectif 1 Renforcer les connaissances de l'état des milieux et des sources de contamination				
A.1.1		Réseau de suivi de la qualité des eaux et des sédiments de l'Huveaune et ses affluents : 2 années de suivi 2024-2025, dont caractérisation fine des pesticides	EPAGE HuCA	120 000 €
A.1.2	Enjeu C	Etude de faisabilité de la mise en place d'un réseau de suivi des eaux souterraines sur l'Huveaune, intégrant un volet d'étude des échanges nappes/rivière (géochimie, piézométrie, jaugeages, interprétations)	EPAGE HuCA	pour mémoire
Objectif 2 Lutter contre les pollutions domestiques notamment en temps de pluie				
A.2.1		Réhabilitation du système d'assainissement de Plan d'Aups Sainte-Baume : station	Communauté d'Agglomération de Provence Verte / Plan d'Aups (maîtrise d'ouvrage déléguée)	630 000 €
A.2.2		Réhabilitation du système d'assainissement de Plan d'Aups Sainte-Baume : réseau de collecte	Communauté d'Agglomération de Provence Verte / Plan d'Aups (maîtrise d'ouvrage déléguée)	94 570 €
A.2.3		Rénovation de la station d'épuration de Cuges-les-Pins conformément aux préconisations du schéma directeur eaux usées	Métropole Aix-Marseille-Provence SPL Eau des Collines	4 500 000 €
A.2.4		Amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement sur le territoire de la SPL, conformément aux différentes études dont schéma directeur (Aubagne, La Penne, Auriol, Saint Zacharie)	Métropole Aix-Marseille-Provence SPL Eau des Collines	2 500 000 €
A.2.5		Actualisation des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées sur l'Etoile (6 communes raccordées à l'ovoidé) et Roquevaire	Métropole Aix-Marseille-Provence SPL Eau des Collines	1 000 000 €
A.2.6		Auto surveillance et diagnostic permanent sur le réseau d'assainissement de Plan de Cuques et de Gémenos	SIBAM	66 300 €
A.2.7		Etudes diagnostic réseau Plan de Cuques et Gémenos : Investigations complémentaires : Test fumée et ITV	SIBAM	65 725 €
A.2.8		Déconnexion de surfaces actives sur réseaux d'assainissement (Plan de Cuges et Gémenos) Déconnexion de 34 éléments pluviaux (Avaloir, Gouttière, Grille, branchement)	SIBAM	143 353 €
A.2.9		Travaux de réduction des ECP sur réseaux de collecte des eaux usées (Plan de Cuques/ Gémenos) : Renouvellement / réhabilitation de réseaux à forte intrusion ECPP.	SIBAM	855 732 €
A.2.10		Travaux de désimperméabilisation du site industriel de l'entreprise Sartorius à Aubagne / 1ere tranche de travaux	SARTORIUS	18 439 000 €
Objectif 3 Réduire les apports de "substances dangereuses" et autres polluants aux rivières et à la mer				
Objectif 4 Diminuer les apports en nitrates et pesticides				
A.4.1		Démarche de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) sur le territoire du PNR de la Ste Baume	PNR Ste Baume	Pour mémoire
A.4.2		Etude pour la mise en œuvre d'une aire collective de lavage sur la commune d'Auriol	Commune d'Auriol en partenariat avec la Chambre d'Agriculture	Pour mémoire
A.4.3	Enjeu C	Complément à l'Etude Volume Prélevable sur le volet agricole : Mise en œuvre de la méthodologie clima XXI sur le bassin versant de l'Huveaune	Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	Pour mémoire
A.4.4		Mise en place d'un groupe 30 000 sur le territoire du Pays d'Aubagne sur la réduction de l'utilisation d'intrant chimique (produits phytosanitaires et engrais chimique)	CETA du Pays d'Aubagne	Pour mémoire
Enjeu BD Qualité des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations				
Objectif 1 Renforcer les connaissances sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et leur suivi				
Objectif 2 Renforcer la connaissance de la vulnérabilité du territoire et mettre en œuvre une politique de gestion des inondations et des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant				
BD.2.1	ISEF PAPI	Action CADRE "acculturation au risque inondation"	EPAGE HuCA et autres porteurs	Pour mémoire
BD.2.2	PAPI	Actions pour mémoire inscrites au PAPI et visant à l'amélioration de la connaissance		Pour mémoire
Objectif 3 Intégrer la gestion du petit cycle et du grand cycle de l'eau dans les projets d'aménagement				
BD.3.1a		Restauration morphologique du Fauge-Maire et mise en œuvre des aménagements définis dans le cadre du schéma global de l'eau et de la requalification de la zone d'activités de Camp de Sarrier à Aubagne : part travaux cours d'eau	EPAGE HuCA	25 000 €
BD.3.1b		Restauration morphologique du Fauge-Maire et mise en œuvre des aménagements définis dans le cadre du schéma global de l'eau et de la requalification de la zone d'activités de Camp de Sarrier à Aubagne : part travaux désimperméabilisation / gestion des eaux pluviales	EPAGE HuCA	430 000 €
BD.3.1c		Restauration morphologique du Fauge-Maire et mise en œuvre des aménagements définis dans le cadre du schéma global de l'eau et de la requalification de la zone d'activités de Camp de Sarrier à Aubagne : part travaux valorisation paysagère	EPAGE HuCA	300 000 €
BD.3.2		Aménagement du Parc d'activités de Camp de Sarrier à Aubagne - Traitement des Espaces Publics, pluvial, désimperméabilisation	Métropole Aix Marseille Provence	400 000 €
BD.3.3		Etude d'identification des impacts du changement climatique sur les enjeux de la GEMAPI et d'adaptation des pratiques : ressource, inondation, milieux, etc.	EPAGE HuCA	75 000 €
BD.3.5	Contrat d'Aide Métropolitain	Opérations de désimperméabilisation du territoire d'Aubagne - Contrat Métropolitain	Métropole Aix-Marseille-Provence	Pour mémoire

Enjeux	Autre enjeu ou autre démarche en lien	Intitulé de l'action	Maîtres d'ouvrage	Estimation financière phase transitoire
Objectif 4 Entretien et restauration des cours d'eau pour la prévention des inondations et l'amélioration de leurs fonctionnalités géomorphologiques et écologiques				
BD.4.1		Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau en gestion par l'EPAGE HuCA - En préalable et/ou en complément des actions de restauration et d'aménagement sur le bassin versant de l'Huveaune	EPAGE HuCA	1 200 000 €
BD.4.2a		Aménagement, restauration et valorisation de l'Huveaune du Centre-Ville à l'avenue Manoukian à Aubagne : travaux dont maîtrise d'œuvre secteur 1 - volet GEMAPI	EPAGE HuCA	2 900 000 €
BD.4.2b		Aménagement, restauration et valorisation de l'Huveaune du Centre-Ville à l'avenue Manoukian à Aubagne : travaux secteur 1 - volet paysager bonus	EPAGE HuCA	1 180 000 €
BD.4.2c		Aménagement, restauration et valorisation de l'Huveaune du Centre-Ville à l'avenue Manoukian à Aubagne : suivi-évaluation (secteur 1)	EPAGE HuCA	200 000 €
BD.4.3a		Restauration et aménagement des berges de l'Huveaune à Saint Zacharie : maîtrise d'œuvre et travaux GEMA hors appel à projet	EPAGE HuCA	300 000 €
BD.4.3b		Restauration et aménagement des berges de l'Huveaune à Saint Zacharie : maîtrise d'œuvre et travaux : bonus valorisation, cheminement	EPAGE HuCA	200 000 €
BD.4.3c		Restauration et aménagement des berges de l'Huveaune à Saint Zacharie : maîtrise d'œuvre et travaux : suivi-évaluation	EPAGE HuCA	60 000 €
BD.4.4a		Renaturation du Fauge et réduction de l'aléa inondation sur les zones d'activités Aubagne-Gemenos : études complémentaires	EPAGE HuCA	150 000 €
BD.4.4b		Renaturation du Fauge et réduction de l'aléa inondation sur les zones d'activités Aubagne-Gemenos : travaux et maîtrise d'œuvre GEMAPI	EPAGE HuCA	1 350 000 €
BD.4.5		Etudes et AMO sectoriels d'aménagement GEMAPI sur le BV Huveaune, entre autres : sur les secteurs Gaderonne, Gouffonne, Merlançon, Tonneau, Huveaune à la Penne, Huveaune Auriol centre, Gauthière, Huveaune Marseille (voie verte notamment) etc.	EPAGE HuCA	400 000 €
BD.4.6		Aménagement et restauration de la continuité écologique de l'Huveaune dans le secteur amont du Pont Heckel à Marseille : suivi-évaluation	EPAGE HuCA	Pour mémoire
BD.4.7	PAPI	Mise en œuvre d'autres projets d'aménagements GEMAPI portés par l'EPAGE HuCA en cours d'étude dans le cadre du PAPI et donnant lieu à des travaux	EPAGE HuCA	Pour mémoire
Objectif 5 Restaurer la continuité écologique et assurer un débit réservé dans l'Huveaune et ses principaux affluents				
BD.5.1		Secteur Pugette Mer - Etudes GEMAPI complémentaire, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions global pour le retour de l'Huveaune dans son cours topographique	EPAGE HuCA	200 000 €
Objectif 6 Réduire les déchets dans les bassins versants				
BD.6.1	ISEF Plan Déchets Huveaune	Elaboration et animation d'un plan déchet. Mise en œuvre des actions curatives et preventives en partenariat avec les collectivités et acteurs concernés. Subventions sollicitées hors Contrat de Rivière.	EPAGE HuCA	Pour mémoire
Enjeu C Etat des ressources en eau				
Objectif 1 Améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources et les besoins en eau				
C.1.1		Elaboration et animation en régie du PGRE : poste de chargé de mission ressource en eau : 2023-2024	EPAGE HuCA	195 000 €
C.1.2		Diagnostic de l'état de la ressource en eau sur le bassin versant et orientations de gestion en vue de la réalisation d'un plan de gestion de la ressource en eau	EPAGE HuCA et Métropole Aix Marseille Provence (eau, GEMAPI, agriculture)	280 000 €
C.1.3		Complément à l'étude volume prélevable sur le volet agricole : Mise en œuvre de la méthodologie clima XXI sur le bassin versant de l'Huveaune	Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	60 000 €
C.1.4		Etude de faisabilité de la mise en place d'un réseau de contrôle des eaux souterraines sur l'Huveaune, intégrant un volet d'étude des échanges nappes/rivière (géochimie, piézométrie, jaugeages, interprétations)	EPAGE HuCA	45 000 €
Objectif 2 Mettre en place des actions d'économie et de diversification des ressources en eau				
C.2.1		Travaux d'économie d'eau sur les priorités du schéma directeur : renouvellement des réseaux sur le secteur SPL EDC	SPL Eau des Collines	2 000 000 €
C.2.2		Travaux pour la diversification des ressources utilisées sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Suite de l'étude de caractérisation des ressources stratégiques/ réalisation du forage exploratoire de Roquefort la Bédoule	Métropole Aix Marseille Provence (SPL l'eau des collines)	400 000 €
C.2.3		Etude pour la réutilisation des eaux de lavage des filtres sur l'usine de potabilisation des eaux à Aubagne	SPL Eau des Collines	100 000 €
C.2.4		Etude d'un pilote REUT - réutilisation des eaux usées traitées - à Cuges-les-Pins	Métropole Aix-Marseille-Provence Direction de l'agriculture	100 000 €
C.2.5		Schéma directeur du système d'irrigation afin d'économiser de l'eau (réseau et station de pompage)	ASAMIA	60 000 €
C.2.6		Réalisation d'un audit du patrimoine et de cartographie pour une meilleure connaissance du réseau	ASAMIA	50 000 €
C.2.7		Modernisation et sécurisation du système d'irrigation de l'A.S.A.M.I.A. afin d'économiser de l'eau (réseau et station de pompage) suite aux préconisations du Schéma Directeur	ASAMIA	790 000 €

Enjeux	Autre enjeu ou autre démarche en lien	Intitulé de l'action	Maîtres d'ouvrage	Estimation financière phase transitoire
Enjeu E Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant				
Objectif 1 Animer et piloter le contrat de rivière				
		Postes : Animation territoriale GEMA et PI BV Huveaune dont pilotage du contrat de rivière 2023-2024	EPAGE HuCA	266 000 €
E.1.1		Poste : Technicien rivière pour le pilotage des travaux découlant du PPGE pour le BV Huveaune : 2023-2024	EPAGE HuCA	150 000 €
E.1.2		Suivi du contrat de rivière : assistance pour bilan de fin de contrat, actualisation du diagnostic	EPAGE HuCA	60 000 €
E.1.3		Assistance à Mairies d'Ouvrage pour l'élaboration du Contrat territorial HuCA et concertation	EPAGE HuCA	100 000 €
E.1.4	ISEF	Communication et assistance pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF en phase transitoire de Contrat - Coordination des actions ISEF, notamment actions-cadres - Partage d'informations, animation sur la gestion intégrée (communication, site internet notamment, impression des supports du parcours pédagogique - portant sur les enjeux prioritaires du SDAGE) - Mise en place d'un outil de partage et de suivi sur les cours d'eau - Mise en place d'une communication et d'un système d'alerte, s'appuyant notamment sur une participation citoyenne (aspects crues, pollution, embâcles et urgences)	EPAGE HuCA	84 000 €
Objectif 2 Valoriser les milieux aquatiques et développer leurs fonctions sociales et récréatives				
Objectif 3 Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs				
E.3.1	ISEF	Les Fêtes du bassin versant de l'Huveaune : Volet pédagogique déployé par le village associatif Huveaune tout au long du fleuve et rendez-vous annuel, temps fort pour l'ensemble des populations du bassin versant	EPAGE HuCA et associations	40 000 €
E.3.2	ISEF	Action CADRE « les rencontres du bassin versant de l'Huveaune » : réappropriation et interaction de tout public avec les cours d'eau du territoire, portant sur les enjeux prioritaires du SDAGE	EPAGE HuCA et maîtres d'ouvrage organisateurs de rencontres sur le bassin versant de l'Huveaune	80 000 €
E.3.3	ISEF	Action CADRE « en direction des Jeunes » : déploiement du parcours pédagogique Huveaune par les associations du territoire par un accompagnement, labellisé ISEF, des éducateurs et enseignants s'appuyant sur la mallette numérique ressource et le livret du « jeune », sur enjeux prioritaires du SDAGE	EPAGE HuCA et associations	190 000 €
E.3.4	ISEF	Communication et pédagogie	SPL Eau des Collines	60 000 €
E.3.5	ISEF	ACTION CADRE pour Fédérer les opérations d'interventions citoyennes	EPAGE HuCA et associations	14 000 €
Montant Prévisionnel de Contrat de Rivière transitoire				42 908 680 €
Démarches pour mémoire				
		PAPI Huveaune - Ayalades	Porté par l'EPAGE HuCA - Multiples maîtres d'ouvrages	
		Contrat d'Aide Métropolitain	Porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence - Multiples maîtres d'ouvrages	
		Contrat de Baie transitoire	Métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de Marseille - Multiples maîtres d'ouvrages	